

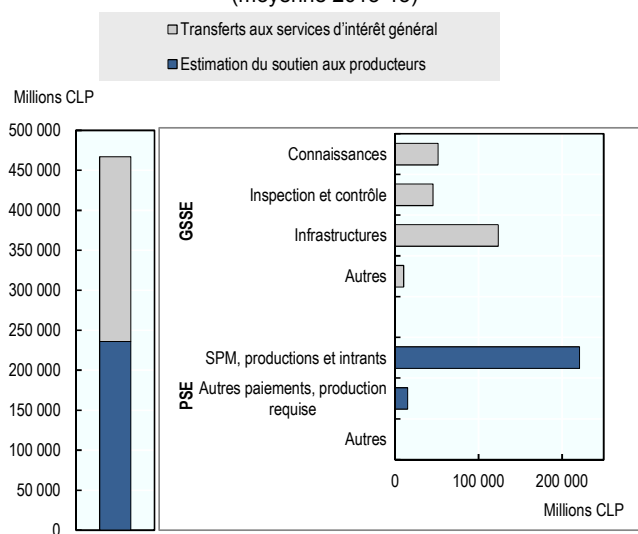
CHILI

Soutien à l'agriculture

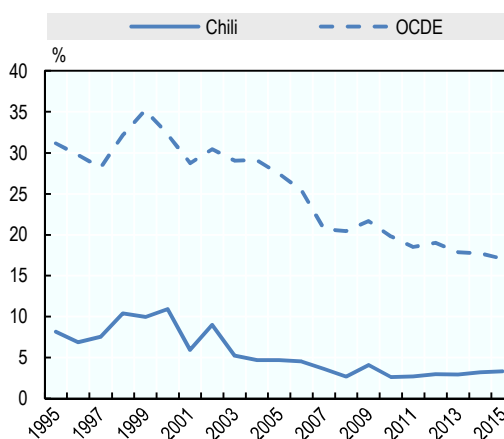
Au Chili, la politique agricole ne génère guère de distorsions sur les marchés agricoles. Les prix sur le marché intérieur sont conformes aux prix mondiaux, comme le montre un coefficient nominal de protection (CNP) de un sur la période 2013-15. Le soutien aux producteurs (ESP) a représenté en moyenne 3 % des recettes agricoles brutes en 2013-15. Les mesures au niveau de l'exploitation (comme les paiements au titre des intrants) sont principalement destinées aux petites exploitations (plus de 75 % des dépenses totales) et prennent la forme de paiements qui améliorent le capital de l'exploitation (infrastructure de l'exploitation, irrigation, qualité du terrain) et les services au niveau de l'exploitation (formation dispensée aux agriculteurs). Environ 50 % des dépenses publiques consacrées à l'agriculture sont consacrées à des services d'intérêt général qui visent à développer l'agriculture dans l'ensemble (infrastructures hydrauliques, services sanitaires et phytosanitaires, et système de connaissances et d'innovation agricole). Le soutien des prix du marché (SPM) est relativement modeste, puisqu'il ne s'élève qu'à 3 % de l'ESP.

Graphique 2.4. Chili: Niveau, structure et évolution du soutien à l'agriculture

Partie A. Estimation du soutien total et ses principaux composants (moyenne 2013-15)



Partie B. Estimation du soutien aux producteurs, en % des recettes agricoles brutes (ESP en %), 1995-2015



Source : OCDE (2016), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933377956>

Principaux changements de politique

Fondamentalement, les orientations de la politique agricole n'ont pas changé et les objectifs restent axés sur les points suivants : compétitivité, les investissements étant ciblés sur un certain nombre de domaines, dont l'irrigation, maintien des excellentes conditions sanitaires et phytosanitaires du pays, renforcement des instruments en faveur des exploitations familiales et développement de l'économie rurale. Pour atteindre ces objectifs, l'accent est mis sur l'innovation technologique, l'accès des petits exploitants au crédit, l'irrigation et l'amélioration de l'information sur les marchés. En raison de nouvelles difficultés suscitées par des catastrophes naturelles devenues plus fréquentes ces dernières années, des initiatives ont été prises en 2015 pour améliorer la gestion du risque et des ressources en eau. Dans le cadre de partenariats public-privé, des efforts ont été menés pour augmenter la valeur ajoutée créée dans les filières et pour améliorer le fonctionnement des marchés. Les programmes de formation et d'acquisition de compétences pour les ouvriers agricoles et les exploitants ont également été renforcés.

Évaluation et recommandations

- La politique agricole chilienne crée peu de distorsions sur les marchés, l'ESP s'étant élevée à 3 % en moyenne des recettes agricoles brutes en 2013-15. Le soutien total à l'agriculture pèse moins sur l'ensemble de l'économie au Chili que dans la plupart des pays de l'OCDE, puisqu'il se montait à 0,3 % seulement du PIB en 2015. Les services d'intérêt général, qui ont représenté 50 % du soutien total au secteur, sont principalement destinés à l'infrastructure, à la R-D et aux services d'inspection.
- Un CNP égal à un signifie que les prix sur le marché intérieur sont parfaitement conformes aux prix mondiaux. Le Chili a veillé à ce que sa politique agricole soit bien ciblée sur son principal objectif, qui est de faciliter le développement des petites exploitations. Ce sont 75 % des paiements directs qui vont à ces exploitations, dans le but d'améliorer leur productivité et leur compétitivité.
- Les dotations budgétaires totales à l'agriculture (c'est-à-dire les paiements aux agriculteurs et les dépenses au titre des services d'intérêt général) sont restées pratiquement constantes entre 2014 et 2015. Ces aides portent principalement sur l'achat d'intrants agricoles, le développement rural et territorial, l'amélioration de sols dégradés et l'irrigation au niveau de l'exploitation. La plupart des dotations aux services d'intérêt général portent sur l'infrastructure (irrigation), les services d'inspection, la R-D, le transfert de connaissances et l'amélioration de l'information sur les marchés.
- Alors qu'un nombre croissant d'aides est axé sur les petits producteurs et les producteurs indigènes, il convient de veiller à l'efficacité des mesures. Des évaluations d'impact devraient donc être réalisées de façon systématique.
- Étant donné qu'un nombre croissant de projets et de programmes de développement de l'agriculture sont élaborés par différents ministères, un renforcement de la coordination est nécessaire.

Tableau 2.4. Chili : estimations du soutien à l'agriculture

Millions CLP	1995-97	2013-15	2013	2014	2015p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	2 098 835	7 229 929	6 886 956	7 224 417	7 578 413
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	64.6	63.2	65.5	61.3	62.6
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	2 110 811	6 448 466	6 107 576	6 699 917	6 537 905
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	159 715	236 064	208 181	238 140	261 871
Soutien au titre de la production des produits de base	129 647	7 701	8 220	6 784	8 100
Soutien des prix du marché ¹	129 647	7 701	8 220	6 784	8 100
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	25 910	213 217	195 338	212 232	232 082
Utilisation d'intrants variables	6 697	45 524	44 263	46 865	45 444
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	9 825	110 464	102 803	112 261	116 327
avec contraintes sur les intrants	6 909	59 480	55 782	58 445	64 212
Services utilisés sur l'exploitation	9 389	57 229	48 272	53 106	70 310
avec contraintes sur les intrants	307	17 196	13 937	16 263	21 389
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	4 158	15 145	4 623	19 123	21 689
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	4 158	15 145	4 623	19 123	21 689
avec contraintes sur les intrants	4 158	15 145	4 623	19 123	21 689
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	7.5	3.2	2.9	3.2	3.3
CNP des producteurs (coeff.)	1.07	1.00	1.00	1.00	1.00
CNS aux producteurs (coeff.)	1.08	1.03	1.03	1.03	1.03
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	32 672	230 952	196 788	235 374	260 693
Système de connaissances et d'innovation agricoles	9 085	51 450	47 957	52 311	54 082
Services d'inspection et de contrôle	400	45 520	37 636	46 653	52 271
Développement et entretien des infrastructures	20 888	123 721	101 501	126 419	143 243
Commercialisation et promotion	2 078	10 260	9 693	9 991	11 097
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	220	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	16.3	49.4	48.6	49.7	49.9
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-160 287	-19 384	-19 364	-18 700	-20 088
Transferts des consommateurs aux producteurs	-132 208	-7 682	-8 161	-6 784	-8 100
Autres transferts des consommateurs	-31 023	-11 702	-11 203	-11 915	-11 988
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	2 945	0	0	0	0
ESC en pourcentage (%)	-7.6	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
CNP des consommateurs (coeff.)	1.08	1.00	1.00	1.00	1.00
CNS aux consommateurs (coeff.)	1.08	1.00	1.00	1.00	1.00
Estimation du soutien total (EST)	192 387	467 015	404 959	473 514	522 564
Transferts des consommateurs	163 232	19 384	19 364	18 700	20 088
Transferts des contribuables	60 178	459 334	396 808	466 730	514 464
Recettes budgétaires	-31 023	-11 702	-11 203	-11 915	-11 988
EST en pourcentage (% du PIB)	0.6	0.3	0.3	0.3	0.3
Déflateur du PIB (1995-97=100)	100	220	208	220	231

Note : 1995-97 et 2013-15 : moyennes non pondérées. p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Chili sont : le blé, le maïs, les pommes, le raisin, le sucre, les tomates, le lait, la viande bovine et porcine et la volaille.

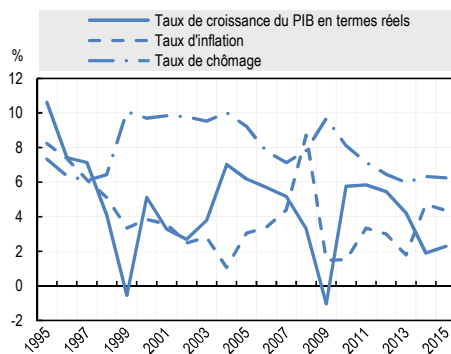
Source : OCDE (2016), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933379340>

Informations contextuelles

Sur la période 2004-2014, le Chili a vu son PIB augmenter d'environ 4 % en termes réels, en moyenne. Cette croissance l'a aidé à se classer parmi les pays dont le revenu se situe dans la tranche supérieure des revenus intermédiaires, avec un PIB par habitant de 21 980 USD en 2014 et un taux de chômage relativement modeste, de 6.4 % en 2015 (WDI, 2016). En 2014, l'agriculture a contribué au PIB à hauteur de 5.4 % et cette activité employait 9 % de la population active, ce qui met en évidence la dualité de sa structure, dans laquelle une agriculture de semi-subsistance côtoie de grandes exploitations commerciales. Par ailleurs, le Chili est un exportateur net de produits agroalimentaires (hors produits de la pêche et forestiers), avec un excédent de 6 milliards USD en 2015. Enfin, les produits agricoles représentaient 16 % de ses exportations totales en 2014.

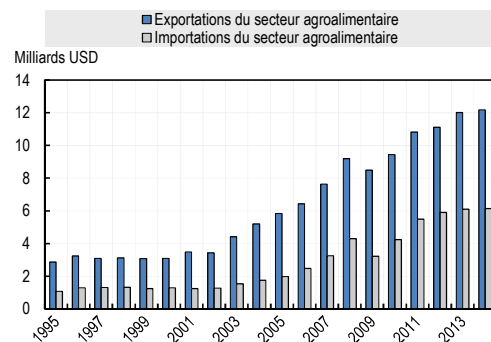
Graphique 2.4.1. Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2015



Source : Panorama des statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933378306>






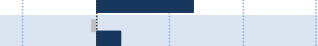
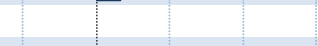
Graphique 2.4.2. Commerce agroalimentaire, 1995-2014



Source : Base de données Comtrade des Nations Unies.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933378311>

Tableau 2.4.1. Indicateurs contextuels

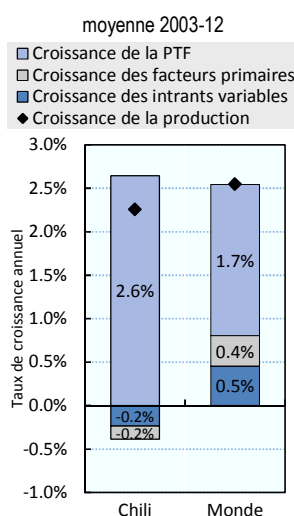
	Chili		Comparaison internationale		
	1995	2014*	1995	2014*	
Contexte économique			Part dans l'ensemble des pays¹	Écart par rapport à la moyenne des pays²	
PIB (milliards de USD en PPA)	108	392	0.4%	0.5%	
Population (millions)	14	18	0.5%	0.5%	
Superficie des terres (milliers de km ²)	744	744	1.0%	1.0%	
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	15 330	15 781	0.6%	0.6%	
			Moyenne de l'ensemble des pays analysés¹		
Densité de la population (habitants/km ²)	19	24	40	46	
PIB par tête, (USD en PPA)	7 507	21 980	9 412	21 562	
Commerce en % du PIB	21	28	10.7	16.7	
Agriculture dans l'économie			Moyenne de l'ensemble des pays analysés¹		
Part du PIB agricole (%)	5.3	5.4	3.2	3.4	
Part de l'emploi agricole (%)	15.7	9.5	-	-	
Exportations agroalimentaires (% des exp. totales)	18.0	15.9	8.0	6.9	
Importations agroalimentaires (% des imp. totales)	7.2	8.5	7.8	6.4	
Caractéristiques du secteur agricole			Moyenne de l'ensemble des pays analysés¹		
Part des produits végétaux dans la prod. agricole (%)	63	63	-	-	
Part des produits animaux dans la prod. agricole (%)	37	37	-	-	
Part des terres arables dans la SA (%)	14	8	30	29	

Notes : * ou dernière année disponible. 1. Part dans le total des pays couverts par ce rapport. 2. Les barres positives signifient des valeurs au-dessus de la moyenne, les barres négatives indiquent des valeurs en dessous de la moyenne. L'UE est traitée comme un seul pays.

Sources : Bases de données statistiques de l'OCDE, base de données Comtrade des Nations Unies, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales. doi: [10.1787/agr-pcse-data-fr](http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr)

Si l'on y ajoute les activités d'aval, le secteur agricole a joué un rôle essentiel dans la réussite économique chilienne, les deux activités bénéficiant de la stabilité du pays et des politiques de réforme menées. Ces secteurs ont également contribué de façon importante à l'activité grâce à une croissance rapide de leur production et de leurs exportations. L'augmentation de la productivité est un élément central de l'agriculture chilienne. Compte tenu d'une stabilité relative des facteurs de production et des consommations intermédiaires, la production a surtout augmenté grâce à des améliorations significatives de la productivité totale des facteurs (PTF). Celle-ci, d'environ 2,6% par an sur la période 2003-2012, est en effet supérieure à la moyenne de l'OCDE. Les secteurs agricole et agro-alimentaire chiliens ont très bien réussi à créer de la valeur ajoutée dans la production de produits de base et de produits transformés comme le vin et les fruits. Ce phénomène apparaît dans la composition des échanges agroalimentaires, 38 % des exportations étant des produits transformés destinés à une consommation finale.

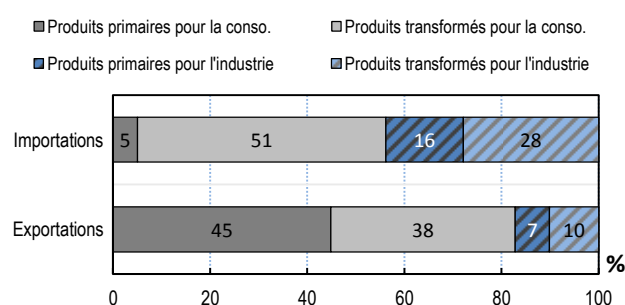
Graphique 2.4.3. Composition de la croissance de la production agricole



PTF est la productivité totale des facteurs. Les facteurs primaires comprennent le travail, la terre, le bétail et les machines.
 Source : USDA Economic Research Service, Base de données sur la productivité agricole.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933378328>

Graphique 2.4.4. Composition du commerce agroalimentaire, 2010-14



Source : Base de données COMTRADE des Nations Unies.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933378335>

Tableau 2.4.2. Productivité et indicateurs environnementaux

	Chili		Comparaison internationale						
	1991-2000	2003-12	1991-2000	2003-12					
Taux de croissance annuel de la PTF ¹ (%)	1.71%	2.64%	Monde 1.58% 1.74%						
			Moyenne de l'OCDE Écart par rapport à la moyenne OCDE ³						
Indicateurs environnementaux	1995	2014*	1995	2014*	-100%	0%	100%	200%	300%
Bilan de l'azote, kg/ha	30	29					
Bilan du phosphore, kg/ha	3.0	1.7					
Part de consommation d'énergie du secteur agricole (%)	1.7	1.7					
Part des émissions de GES ² d'origine agricole (%)	8.7	8.6					
Part des terres irriguées dans la SA (%)	7	7	-	-					
Part de l'agriculture dans les prélèvements d'eau (%)	45	41					
Indicateur de stress hydrique	10	10					

Notes : * ou dernière année disponible. 1. PTF: Productivité totale des facteurs. 2. GES: Gaz à effet de serre. 3. Les barres positives signifient des valeurs au-dessus de la moyenne, les barres négatives indiquent des valeurs en dessous de la moyenne. L'UE est traitée comme un seul pays.

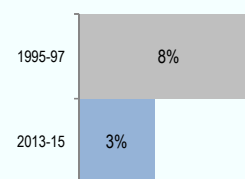
Sources : USDA Economic Research Service. Bases de données statistiques de l'OCDE, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales. [doi: 10.1787/agr-pcse-data-f](http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-f)

Évolution du soutien à l'agriculture

Le Chili continue d'apporter un soutien très faible à son secteur agricole. En effet, le PSE s'établit à 3 %, soit l'un des plus bas niveaux parmi les pays de l'OCDE, tandis que le soutien des prix du marché (SPM) est pratiquement inexistant et que le coefficient nominal de protection (CNP) est de un, ce qui signifie que les prix intérieurs sont au même niveau que les prix internationaux. Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture sont axées sur le renforcement de la compétitivité et de la productivité, l'accent étant mis sur le développement des petites exploitations.

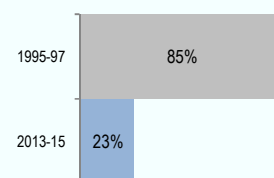
ESP en % des recettes (ESP en %)

Le soutien aux agriculteurs mesuré par l'ESP en % est passé de 8 % en 1995-97 à 3 % en 2013-15. L'ESP, de 3 % des recettes agricoles brutes, est l'une des plus faibles des pays membres de l'OCDE. Les aides se caractérisent par des paiements directs, principalement à des petits producteurs.



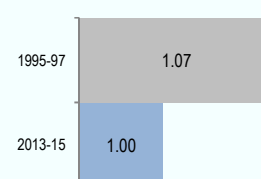
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Le Chili a progressivement réduit la part des formes de soutien pouvant créer les distorsions les plus importantes (soutien fondé sur la production et l'utilisation d'intrants variables sans contraintes). Sur la période 2013-15, le soutien a visé en grande partie la formation de capital fixe.



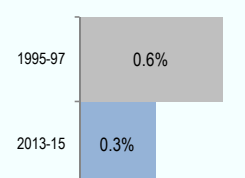
Ratio du prix à la production au prix à la frontière exprimé par le coefficient nominal de protection

Les prix aux producteurs sont conformes aux prix mondiaux, ce qui signifie que les distorsions sont quasiment inexistantes sur les marchés des produits agricoles.

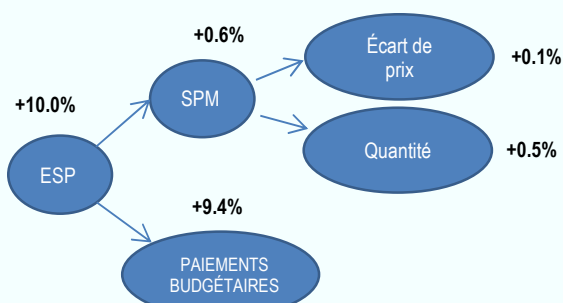


EST en % du PIB

Depuis 1990, les dépenses totales consacrées à l'agriculture augmentent, mais le poids qu'elles font peser sur l'économie a toujours été modeste et diminue peu à peu. Environ 50 % des dépenses budgétaires au titre de l'EST sont affectées aux services d'intérêt général (ESSG).

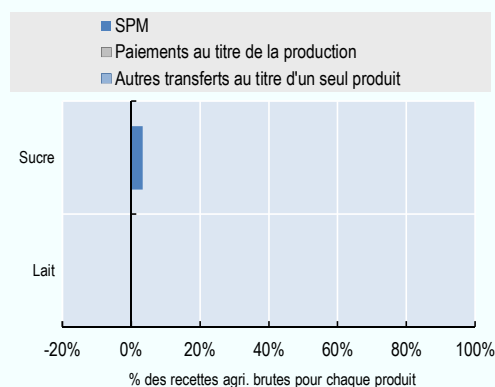


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2014 à 2015



Le niveau du soutien a augmenté en 2015, principalement en raison d'une hausse des transferts budgétaires.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2013-15



Le sucre est le seul produit à avoir bénéficié de transferts au titre d'un seul produit, ces derniers ayant représenté 3.4 % des recettes agricoles brutes qu'il a engendrées.

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Au Chili, la politique agricole est axée sur le développement des petites exploitations, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité, mais aussi sur la protection des ressources naturelles. Elle ne génère guère de distorsions du marché. En 2015, les aides aux agriculteurs (ESP) étaient de 3.3 %. La moitié environ du soutien total à l'agriculture (EST) prend la forme d'un soutien aux services d'intérêt général (ESSG), notamment au niveau de l'infrastructure, de la restructuration foncière, des activités de recherche-développement et des services d'inspection. L'autre moitié des aides est accordée sous forme de paiements aux producteurs, principalement de subventions à l'achat d'intrants, et en particulier d'aides à la formation de capital fixe de services au niveau de l'exploitation.

Fondamentalement, les orientations de la politique agricole n'ont pas changé et les objectifs restent axés sur la compétitivité, les investissements étant ciblés sur un certain nombre de domaines, dont l'irrigation, et sur le maintien des excellentes conditions sanitaires et phytosanitaires du pays. Les pouvoirs publics continuent à renforcer les instruments en faveur des **exploitations familiales** et du développement de l'économie rurale. Pour atteindre ces objectifs, l'accent est mis sur l'innovation technologique, les transferts de technologies en faveur des petits exploitants, l'accès de ces derniers au crédit, l'irrigation et l'amélioration de l'information sur les marchés. **La modernisation institutionnelle** est également devenue prioritaire, en particulier compte tenu des nouvelles difficultés suscitées par des catastrophes naturelles devenues plus fréquentes ces dernières années. En 2015, des initiatives ont été prises pour améliorer la gestion du risque et des ressources en eau. Dans le cadre de partenariats public-privé, des efforts ont été menés pour créer davantage de valeur ajoutée dans les filières et pour améliorer le fonctionnement des marchés. Les programmes de formation et d'acquisition de compétences pour les ouvriers agricoles et les exploitants ont également été renforcés.

Le Chili applique des droits de douane de 6 % au titre de la clause NPF, mais, compte tenu des nombreux accords commerciaux bilatéraux que le pays a souscrits, les droits de douane qui s'appliquent aux importations sont inférieurs à 1 % en moyenne. Son régime commercial ouvert a aidé le Chili à devenir un producteur et un exportateur mondial important de produits agricoles et alimentaires comme les fruits, les légumes, les produits laitiers, la volaille, la viande porcine et le vin.

Évolution des mesures internes, 2015-16

Environ 50 % des aides totales à l'agriculture sont absorbées par les services d'intérêt général (ESSG), qui ont représenté un montant d'environ 398 millions USD en 2015, l'autre moitié des aides concernant des paiements aux producteurs. L'estimation du soutien aux producteurs (ESP) s'élevait à 3.3 % des recettes agricoles brutes en 2015 et prenait principalement la forme de différentes subventions à l'acquisition d'intrants destinées en premier lieu aux petites exploitations (plus de 75 % des aides). La dotation budgétaire a augmenté de 10 %, passant de 466 milliards CLP en 2014 à 514 milliards CLP (786 millions USD) en 2015.

Un quart des aides totales (environ 203 millions USD) a été consacré à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des exploitations. La plupart des programmes relevant de cette catégorie (80 %) sont destinés aux petites exploitations et visent l'utilisation d'intrants variables, la formation de capital fixe et les services au niveau de l'exploitation.

Les investissements liés à l'irrigation demeurent un volet important du soutien aux producteurs, puisqu'ils ont représenté 20 % des dotations budgétaires totales au secteur (150 millions USD). L'irrigation se fait sur l'exploitation et en-dehors. Au niveau de l'exploitation, il s'agit d'aider les agriculteurs à améliorer ou à installer de nouveaux systèmes d'irrigation. En 2015, les subventions au niveau de l'exploitation absorbaient 32 % des dépenses, 68 % de la somme étant destinée à des investissements locaux, régionaux ou nationaux. Les mesures d'irrigation continuent d'être axées sur les petites exploitations. En 2015, la Commission nationale d'irrigation (CNR) s'est réorganisée afin d'apporter un soutien aux petites exploitations et aux communautés indigènes. La Commission s'est également chargée de coordonner les travaux avec l'Institut

national de développement agricole (INDAP), l'organisme public chargé d'octroyer des crédits bonifiés aux petits exploitants et de financer certains travaux d'irrigation au niveau des exploitations. Ces projets d'irrigation (CNR et INDAP) se sont élevés à 90 millions USD au total, dont 85 % ont été attribués à des petites exploitations.

Les programmes de développement qui relèvent de l'Office national de développement autonome (CONADI) à destination de la population autochtone et qui visent à soutenir la restructuration foncière et la formation de capital fixe ont absorbé 15 % des dépenses budgétaires consacrées à l'agriculture en 2015.

En 2015, 11 % des dépenses publiques consacrées à l'agriculture (83.6 millions USD) ont été attribuées au système de connaissances et d'innovation agricole. Les services d'inspection et de contrôle, et plus particulièrement les services de protection sanitaire et phytosanitaire, et ceux liés à la sécurité des aliments, ont absorbé 10 % des dépenses publiques, tandis que le programme de régénération des sols, qui vise à améliorer les sols agricoles dégradés, en représentait 6 %.

Les prêts de l'INDAP à des conditions préférentielles ont de nouveau culminé à 107.5 millions USD en 2015 (soit une hausse de 17 % par rapport à 2014) et ont bénéficié à environ 50 000 agriculteurs. La subvention dans le dispositif de prêt direct de l'INDAP est relativement modeste, puisque la différence est d'environ 3 % entre le taux de l'INDAP et celui du marché, ce qui correspond à 5 % du soutien total. Les subventions aux assurances agricoles (participation au paiement des primes) ont absorbé 1 % du soutien total.

En 2015, l'INDAP a créé un programme visant à améliorer les liens entre petits exploitants et marchés. Ce programme vise à promouvoir la formation et le renforcement des circuits courts de commercialisation dans l'agriculture. Cette initiative se décline en quatre volets : 1) promotion et visibilité, avec la création du certificat « *Manos Campesinas* » ; 2) élaboration de possibilités commerciales par l'amélioration des solutions commerciales alternatives à l'agriculture familiale, notamment l'inclusion de ce segment aux marchés publics ; 3) développement des compétences commerciales grâce à la création de deux nouveaux services de formation : « directeur commercial » et « programme de partenariat économique », et ; 4) acquisition de connaissances par la fourniture de cinq études portant sur différentes dimensions commerciales et de cinq manuels de formation sur la commercialisation.

Début 2015, le pays a connu plusieurs sécheresses qui ont incité les pouvoirs publics à décréter l'état d'urgence dans 8 régions sur 15. Ce phénomène a également entraîné des incendies incontrôlés qui ont détruit 3 500 hectares de forêt primitive. En avril 2015, une éruption du volcan Calbuco a endommagé certaines des terres agricoles les plus fertiles du pays. Vers le milieu de l'année, le pays a également subi des inondations, le phénomène El Niño ayant entraîné une hausse importante des précipitations dans tout le pays. Ces phénomènes extrêmes ont conduit les pouvoirs publics à instaurer l'état d'urgence dans 108 communes et à débloquer 70 millions USD. Ces aides ont surtout porté sur l'amélioration des systèmes d'irrigation dans les exploitations, sur la formation de capital fixe, sur des investissements de régénération des sols au niveau des exploitations et sur les assurances.

En 2015, les institutions ont connu un certain nombre de changements afin de mieux gérer les catastrophes naturelles. Ainsi, le ministre de l'Agriculture a créé la Division de la gestion intégrée des risques. Cette division a pour mission de gérer les risques de façon globale et d'apporter une réponse plus efficace aux catastrophes naturelles et aux urgences agricoles. Compte tenu des inquiétudes suscitées par la demande croissante en eau, les pouvoirs publics ont mis en place la Politique nationale de 2015 sur les ressources en eau, qui repose sur les quatre principes suivants : 1) le rôle de l'État en tant qu'agent responsable et partie prenante ; 2) les mesures de lutte contre le déficit hydrique ; 3) l'encadrement réglementaire des ressources en eau ; 4) le renforcement des organisations sociales. Des orientations ont été prises en vue de redéfinir le rôle de l'État, de réformer la réglementation et les institutions afin de décentraliser la gestion de l'eau et de donner plus d'autonomie aux collectivités régionales. Cette gestion à l'échelon territorial devrait aboutir à une meilleure répartition et à une disponibilité accrue des ressources en eau.

Courant 2015, le ministère de l'Agriculture a continué à promouvoir une agriculture **durable** et quelques mesures ont été prises à ce titre, surtout liés à la recherche et au transfert des connaissances. Ainsi, l'Office des études et des politiques agricoles (ODEPA) du ministère de l'Agriculture a signé, en collaboration avec l'Institut national de développement agricole (INDAP),

un accord de coopération portant sur l'élaboration d'un plan pour l'agriculture durable, avec l'Office de développement de la production (CORFO) et le Conseil national pour une production propre (CPL) du ministère de l'Économie. Ce plan vise à améliorer la compétitivité par l'intégration de pratiques de production non polluantes et durables. Plusieurs autres organismes ont créé des initiatives sur l'agriculture durable : Protocole de l'ODEPA sur l'agriculture durable, Programme pour l'agriculture durable en faveur des petits producteurs de l'ODEPA, Programme national sur l'agriculture durable et l'environnement de l'Institut national de recherche agronomique (INIA), et, enfin, mesures de promotion de l'innovation agricole de la Fondation pour l'innovation agricole (FIA).

Le programme de partenariats public-privé a été renforcé afin d'augmenter la valeur ajoutée créée dans la filière alimentaire. Ainsi, les commissions nationales par filière ont permis un dialogue plus intensif et une meilleure coordination entre parties prenantes des secteurs public et privé, le suivi des fournisseurs et des consommateurs de certains produits agricoles, mais aussi l'identification et la proposition de solutions aux problèmes qui entravent le bon fonctionnement des filières. Les commissions portaient sur les filières suivantes : blé, élevage, viande bovine, agriculture biologique, oléagineux et légumes déshydratés, maïs, vin et riz. En outre, des efforts importants ont été menés afin d'assurer une coordination plus étroite entre secteurs public et privé, afin que les instruments disponibles répondent mieux aux besoins des parties prenantes dans les filières représentées par ces commissions.

Courant 2015, plusieurs initiatives ont porté sur le renforcement des compétences et sur la formation dans le secteur agricole. Ainsi, le Service national pour la formation et l'emploi (SENCE) a augmenté le nombre de cours proposés aux ouvriers agricoles et aux producteurs et a reçu plus de 23 300 candidatures. En outre, le dispositif national de certification de compétences ChileValora a coordonné le fonctionnement de onze organismes sectoriels de compétences professionnelles (OSCL) dans les domaines suivants : fruits, vin, légumes, produits laitiers, production de semences, huile d'olive, miel, volaille, porc, viande rouge, aliments transformés et exploitations familiales.

Évolution des mesures commerciales, 2015-16

Le Chili a souscrit une vaste panoplie d'accords commerciaux préférentiels qui permettent des échanges pratiquement exempts de droits de douane entre les partenaires. Ainsi, en 2015, 94 % des exportations du pays étaient destinées aux 64 pays couverts par les 25 accords commerciaux préférentiels auxquels le pays a souscrit. Les droits de douane appliqués par le pays au titre de la clause NPF se maintiennent à 6 %. Toutefois, les droits de douane appliqués en moyenne sont inférieurs à 1 %.

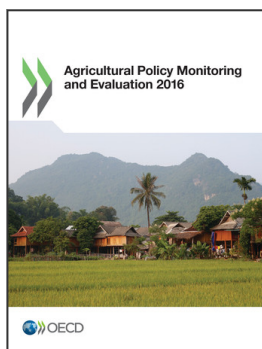
En 2014, les exportations chiliennes ont bénéficié de droits de douanes estimés à 0.32 % par ses partenaires étrangers, au titre de ses accords commerciaux préférentiels. Toutefois, ceux appliqués en moyenne aux exportations de produits agricoles étaient de 1.3 %.

Deux dispositifs permettent au pays de promouvoir ses exportations agro-alimentaires : Pro-Chile, une agence de promotion des exportations disposant de 55 agences et de 12 attachés des ambassades chargés des questions agricoles dans le monde.

L'accord de libre-échange avec la **Thaïlande** est entré en vigueur en 2015. Début 2016, le Chili a terminé les négociations avec l'**Inde** pour étendre la portée de l'accord partiel en vigueur. Les autres négociations en cours concernent l'**Alliance du Pacifique** et l'accord de libre-échange avec l'**Indonésie**. En février 2016, les autorités chiliennes ont signé un **Partenariat transpacifique (TPP)** avec onze pays (**Australie, Brunei Darussalam, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, États-Unis et Viet Nam**). Cet accord devrait améliorer l'accès aux pays signataires d'une vaste gamme de produits.

Références

Ministère de l'Agriculture (2016). « Rapport annuel sur le Chili pour l'OCDE », rapport officiel, Santiago, 2016.



Extrait de :

Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2016

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/agr_pol-2016-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Chili », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2016*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/agr_pol-2016-9-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.